Ecole doctorale SMI

Parcours doctoral pour les doctorants inscrits au Cnam

Les doctorants doivent suivre au moins **100 h de formation** réparties sur les trois années de la thèse et dans la proportion d'au moins **50 heures de cours scientifiques** à choisir parmi les cours propres de l'école doctorale, ou selon d'autres nombreuses formules et au moins **50 heures de cours d'ouverture sur la vie professionnelle**.

Les formations suivantes sont **obligatoires** (et apparaissent sur le catalogue Adum) :
- **J1A** Séminaire d'accueil pour les primo-inscrits (3 h)
- **J2A** (pour les doctorants de 2ème année) (16 h)
- Formation à l'**éthique** (8 h minimum)
- Formation **Rédiger, déposer, publier ma thèse** (3 h)

Les doctorants doivent aussi assister à des séminaires de recherche (en particulier ceux donnés par leur laboratoire) et présenter des exposés dans les journées des doctorants, mais cela n'entre pas dans le décompte des heures de formation.
De la même façon, la participation à des conférences, workshops, soutenances de thèse, ne sont pas comptabilisées dans les heures de formation hors catalogue, ceci faisant partie du travail du doctorant pendant son parcours doctoral.

Validation des formations hors catalogue :
Les doctorants peuvent faire enregistrer via leur espace Adum des formations hors catalogue :
Dans ce cas, les doctorants devront suivre des formations de niveau M2 minimum.
Attention, ces formations ne doivent pas être directement liées au projet de thèse.

Les doctorants peuvent bénéficier de **2 UE du Cnam** « gratuites » (exonération des droits d'inscription) chaque année (sur la décision budgétaire après le CA) = il faut, pour cela, que l'inscription en doctorat soit terminée et s'adresser au bureau des études doctorales (pas d'inscription directe par le doctorant, sinon, pas d'exonération possible).

Le suivi d'une **UE du Cnam sans validation** sera comptabilisé pour **15 h**, toutefois une attestation d'assiduité signée par l'enseignant responsable devra être fournie.

Le suivi d'une **UE du Cnam avec validation** sera comptabilisé pour **30 h**.

La participation à une **école thématique** sera comptabilisée pour **25 h**.

La **participation au comité d'organisation d'une conférence** sera comptabilisée pour **10 h**.

La participation à MT180 sera comptabilisée pour 10 h (sous réserve que l'établissement participe).

La participation à un **MOOC avec le certificat délivré**, sera comptabilisé pour **10 h**.

Les tutoriaux et/ou cours dans le cadre de conférences et/ou workshops seront comptabilisés selon le volume horaire proposé et toujours avec une attestation.